

2017 - 2021
Programme de
l'UDC du Valais romand



Le Valais d'abord !

Préférence à l'embauche !

Pour nos enfants !

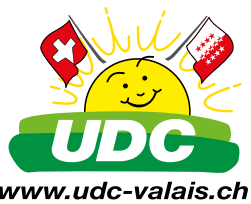
Sauvegardons notre héritage !

Immigration !

Halte aux abus !



Libre, indépendant, valaisan !



UDC du Valais romand

Case postale 1304

1951 Sion

CCP 17-773505-2

© Tous droits de traduction, de reproduction même partielle ou d'adaptation en quelque langue et par quelque procédé que ce soit réservés pour tous les pays.

1.	Identité - Proximité - Sécurité.....	3
2.	Historique : l'UDC en Valais.....	11
3.	Famille et société.....	13
4.	Sécurité publique et justice.....	19
5.	Immigration	27
6.	État, fonction publique et finances publiques.....	33
7.	Économie et travail.....	43
8.	Enseignement et formation professionnelle	47
9.	Santé publique	53
10.	Sécurité sociale	59
11.	Energie	63
12.	Agriculture et viticulture	71
13.	Tourisme	75
14.	Environnement, aménagement du territoire et développement régional.....	79
15.	Culture et sport	83



Chapitre 1

Identité - Proximité - Sécurité

Ces trois thèmes représentent et restent les axes essentiels de l'action politique de l'UDC du Valais romand (UDCVR). En préambule de nos lignes directrices, il convient de les traiter un à un en esquissant toutes les conséquences qu'impliqueraient, pour notre pays, le fait de les négliger.



Cyrille FAUCHÈRE
Co-président de l'UDC
du Valais romand
Conseiller communal
Député



Jérôme DESMEULES
Co-président de l'UDC
du Valais romand
Député

L'identité : le Valais d'abord !

A l'heure où mondialisation et globalisation sont les maîtres-mots des programmes gouvernementaux, l'anonymisation des individus croît dangereusement et l'identité apparaît dès lors comme un phare dans la nuit et une bouée de sauvetage. Si certains cherchent à faire de l'identité un débat, l'UDC en fait un besoin. S'inscrire dans une culture judéo-chrétienne, connaître ses racines, apprendre du passé, accepter un héritage sont autant d'éléments qui permettent à l'humain d'exister par lui-même, par ce qu'il a reçu et par ce qu'il veut transmettre. C'est seulement sur une base solide que l'on peut ériger un édifice, qu'il soit matériel ou immatériel, et ainsi affronter l'avenir avec la sérénité nécessaire.

La perte des repères socio-culturels et la déchristianisation massive de la société accompagnée de l'arrivée incontrôlée d'une population exogène souvent revendicatrice ainsi que de la faiblesse des autorités à assumer un héritage chrétien plus que millénaire, fracturent dangereusement notre identité. Ce qu'est le Valais aujourd'hui est en grande partie le fruit d'un héritage qui nous a été légué par nos pères et qui est non seulement matériel, mais aussi moral et culturel. L'UDC reçoit avec fierté cet héritage et utilisera son énergie à le faire fructifier.

L'UDC s'engage donc pour que notre Constitution mentionne sans équivoque son enracinement chrétien et qu'elle ne reconnaisse que les principales confessions chrétiennes qui l'ont façonnée. De plus, l'UDC mettra toute son énergie pour que des valeurs comme le travail, la responsabilité individuelle, l'aide aux personnes nécessiteuses, la famille et le respect de la vie soient au centre du modèle de société que le Valais doit incarner.

D'autres coups de boutoir sont venus s'abattre sur un autre pan de notre patrimoine culturel lors des récentes votations sur la « *Lex Weber* » et celle sur l'aménagement du territoire « *LAT* » et ils portèrent sur la propriété. Le Valais, de par son statut de canton

périphérique et plutôt rural, a moins profité des richesses de l'industrialisation ou du développement des services que d'autres cantons suisses. Nos concitoyens, conscients de cet état de fait, ont compensé cela par des habitudes d'acquisition de biens qui avaient pour première ambition de mettre les familles à l'abri du besoin. C'est la raison pour laquelle nombre d'entre elles ont acquis, petit à petit, un champ, une vigne, un bien immobilier, etc. La saine gestion de ces biens et la constitution d'un patrimoine familial permirent alors de l'augmenter pour mieux le distribuer à ses enfants et ainsi de suite sur plusieurs générations. Il n'est dès lors pas rare de rencontrer des familles de la classe moyenne qui possèdent des biens immobiliers qui servent avant tout à une utilisation personnelle, mais également à en retirer quelques revenus. Aujourd'hui, suite à un vote populaire, cette tradition et cette culture patrimoniale sont mises en péril par les personnes qui ne la considèrent que comme un bien de consommation. L'UDC, si elle accepte le résultat des urnes, ne tolère cependant pas que l'Etat se contente de contempler le désastre et lui demande de dédommager financièrement les propriétaires injustement spoliés et d'intervenir auprès de ceux qui voient leur avenir s'assombrir suite à la dévalorisation de leurs biens.

La proximité : pour nos enfants par le sauvetage de notre héritage !

Le tissu économique de notre canton se compose principalement de petites et moyennes entreprises et avec elles ce sont de nombreux emplois et places d'apprentissage qui permettent à des familles de vivre et à des jeunes de se former. Cette économie de proximité génère de nombreux bienfaits qui impactent très positivement la qualité de vie de notre canton. Non seulement du point de vue du confort matériel, mais aussi dans le maillage social de notre société. En effet, nombreuses sont les entreprises qui participent à la vie associative et culturelle du Valais et qui permettent ainsi aux individus de rayonner dans des domaines qui leur sont chers.

Aujourd'hui avec l'ultra libéralisation de certains marchés, la course aux produits moins chers, souvent d'importation, et à la virtualisation de l'économie, ces entreprises à taille humaine, souvent familiales, sont menacées. Les exigences de production, le foisonnement des normes et les revendications sociales renchérissent de manière importante les coûts de production de biens de consommation jusqu'au plus élémentaires d'entre eux. Tous les marchés sont concernés, de la production industrielle à l'agriculture en passant par la formation. Ces phénomènes mettent en péril cette forme d'économie de proximité et l'UDCVR considère qu'il est impératif d'investir dans les conditions-cadre favorisant cette économie réelle. C'est pourquoi il convient d'alléger, dans les limites de la raison, les charges fiscales et parafiscales qui s'abattent sur nos entreprises et d'encourager l'initiative personnelle et l'esprit d'entreprise par des facilitations administratives.

Les attaques sur notre marché du travail ne proviennent pas uniquement de l'intérieur. La libre-circulation des personnes ainsi que la forte immigration que connaît notre pays impactent les conditions d'emploi et participent à l'augmentation du taux de chômage. Les pays qui nous entourent connaissent les mêmes difficultés mais avec une intensité plus violente. C'est la raison pour laquelle nombreux sont ceux qui cherchent un emploi en Suisse, puisque les salaires y sont meilleurs, la couverture sociale également et le respect du travailleur reste encore une valeur globalement partagée. Dans ce contexte morose, la priorité à l'engagement doit être donnée aux Valaisans. L'UDCVR encourage l'économie privée à engager prioritairement nos concitoyens et ne comprend qu'elle recrute hors de nos frontières nationales seulement lorsqu'une main d'œuvre spécifique locale fait défaut. De même, l'UDC ne peut tolérer que dans les entreprises publiques ou paraétatiques on ne favorise pas l'engagement de nationaux et de résidents. La préférence indigène doit être une constante et cela dans le but de permettre aux travailleurs autochtones de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches. Tout le monde y gagne. La main d'œuvre

est locale, la fidélité à l'employeur est renforcée et la consommation se fait également de manière régionale. Le bien-être des collaborateurs qui n'ont pas à faire des centaines de kilomètres pour leur emploi rejaillit sur l'entreprise de par la satisfaction des employés et sur l'économie par le maintien d'emplois locaux.

La sécurité par une immigration contrôlée et voulue afin de stopper les abus

L'UDC s'est toujours positionnée de manière très explicite sur les questions de sécurité. Bien que tâche régalienne de l'Etat, celle-ci a toujours été minimisée par les autres formations politiques qui fermaient volontiers les yeux, se tapissant traîtreusement derrière des slogans réducteurs dénonçant des thèmes populistes. Aujourd'hui la situation internationale et les attentats à répétition commis non seulement dans des pays éloignés, mais également aux portes de notre pays, ont contraint les autres partis à reprendre au vol des thèmes que l'UDC ne cesse de répéter depuis plusieurs décennies.

Les conflits qui déchirent le monde arabe sont vecteurs de grandes souffrances pour les populations locales et celles-ci sont souvent contraintes de fuir et de chercher un asile sur le continent européen. Ces flux de réfugiés drainent avec eux non seulement des victimes, mais aussi des personnes qui profitent des difficultés de contrôle et de la perméabilité des frontières européennes pour se rendre sur le vieux continent à d'autres fins que de recevoir de l'aide humanitaire.

Les réfugiés économiques profitent donc de l'angélisme de certains gouvernants pour se fondre dans la masse des vrais réfugiés dans le seul but de venir trouver un travail dans nos contrées. La Suisse étant très attractive par son système politique, sa stabilité, sa sécurité, son régime économique et son système social, elle est donc concernée en première ligne. Il n'est pas surprenant alors de voir arriver par centaines, quand ce n'est pas par milliers, des soi-

disant réfugiés qui ne sont en réalité que des étrangers en recherche d'emploi voire parfois uniquement de prestations sociales. L'accroissement du nombre de ces travailleurs, dont parfois il ne subsiste aucune trace administrative, impacte fortement le marché de l'emploi et les charges d'infrastructures qui sont à la charge des collectivités, donc des citoyens.

D'autres migrants, dont les intentions sont encore moins louables que celle de chercher un emploi, profitent du chaos des routes migratoires pour se faufiler un chemin jusqu'à un pays d'accueil, amenant avec eux un message de haine et des pratiques barbares qui sont une injure et une agression à notre culture et notre tradition judéo-chrétiennes. Les filières djihadistes, qui avaient connu un certain succès avec l'émergence de l'Etat islamique en direction de l'Orient, refoulent aujourd'hui, à l'heure où le territoire dirigé par l'EI se réduit comme peau de chagrin, des fanatiques qui rentrent au pays ou émigrent en direction de l'Europe. Leurs intentions belliqueuses constituent une réelle menace sur la population et les récentes attaques qui ont meurtri nos pays voisins doivent résonner comme autant de sirènes d'alarme à l'oreille de nos gouvernants, afin de mener une politique migratoire claire et sans équivoque.

Le peuple suisse a bien compris les enjeux d'une immigration maîtrisée à travers différentes votations, dont la plus emblématique est celle du 9 février 2013. Cette initiative qui demandait de limiter l'immigration de masse n'est aujourd'hui hélas toujours pas appliquée. Le Conseil national, trahissant son serment de respecter la Constitution et s'inclinant sans réserve au dictat de Bruxelles, s'est ainsi rendu complice du désordre qui règne dans notre politique migratoire actuelle et en porte ainsi la responsabilité. L'UDC n'attendra pas que l'irréparable soit commis avant de réagir. Forte du soutien populaire, elle continuera à mener une politique de restriction dans le droit d'asile et de dénonciation dans les abus qui la minent.

Tant au niveau fédéral que cantonal, l'UDC n'aura de cesse de réclamer le respect des règles et des us et coutumes de la Suisse,

la limitation du regroupement familial et des prestations sociales, ainsi que l'application stricte de la législation sur les étrangers, y compris pour les clandestins et les sans-papiers. C'est pourquoi l'UDC s'oppose aux facilitations dans les procédures de naturalisation, ainsi qu'à l'éligibilité et au droit de vote des étrangers.

L'insécurité et surtout le sentiment d'insécurité augmentant au quotidien, c'est seulement à l'appui d'une politique claire que des mesures concrètes pourront être prises.

L'identité, la proximité et la sécurité, trois thèmes phares pour guider notre action durant la législature 2017-2021 et être plus proches des Valaisans. **Vous partagez nos idées ?**



Chapitre 2

Historique : l'UDC en Valais

Une droite bourgeoise en Valais qui s'assume

Une droite bourgeoise affirmée sur l'échiquier politique valaisan s'est dressée en 1999 pour combattre la dérive gauchisante de la politique cantonale. Depuis 18 ans maintenant, l'UDC du Valais romand (UDCVR) a prouvé qu'elle représente la force avec laquelle il faut désormais compter.

*« L'UDC, un parti attaché aux valeurs
chrétiennes et aux traditions
qui font la force et la prospérité
de notre pays. »*

Sa force : un discours clair et cohérent, en particulier dans la défense de l'identité de notre canton, de notre pays, des individus et du droit à la vie.

Elle défend efficacement les intérêts de la classe moyenne et des PME, c'est-à-dire de la grande majorité des citoyens de ce pays et de notre canton qui croulent sous une charge fiscale et des taxes toujours plus écrasantes.



Se démarquant du louvoiement des partis qui se partagent le pouvoir en Valais, l'UDCVR revendique ouvertement l'étiquette d'un parti attaché aux valeurs chrétiennes et aux traditions qui ont fait la force et la prospérité de notre pays. D'ailleurs ces valeurs restent le meilleur rempart à l'individualisation de la société et à son égoïsme, à la « *marchandisation* » de l'être humain et à l'islamisation rampante de nos sociétés occidentales avec les brutalités qui en découlent. Loin de tout esprit passéiste, elle aspire à trouver des solutions modernes adaptées aux problèmes de notre temps. Ce faisant, elle entend restaurer, face au matérialisme, la primauté du politique, seul garant du bien commun.

Lignes directrices pour l'UDCVR et le canton

Dans cet esprit, les présentes lignes directrices ont un double objectif. Il s'agit d'abord de résumer les principes généraux qui guident l'action du parti, de ses militants et de ses élus à tous les niveaux. D'autre part, ce document énonce un certain nombre de propositions concrètes sur des sujets qui méritent d'être abordés en Valais ces quatre prochaines années.

Pour le surplus, l'UDCVR se réfère au programme de l'UDC Suisse et aux divers documents de fond édités par celle-ci.

Chapitre 3

Famille et société

Les faits

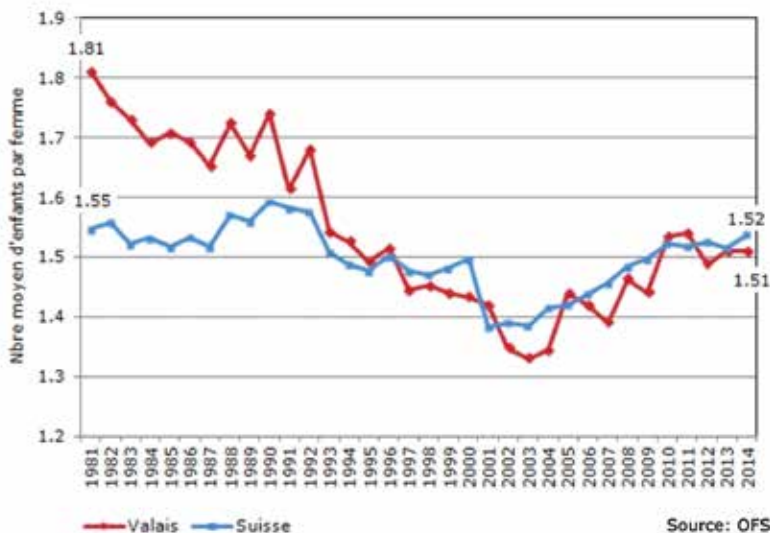
- A la fin 2016, le pourcentage moyen de population étrangère résidente en Suisse était de 25,9% soit 2'176 millions d'individus source (OFS, le 30.09.16). Nombre de ces personnes ont de faibles revenus et sont souvent peu intégrées dans la société locale.
- Avec un taux de fécondité de 1,51 enfant par femme, le Valais se situe très au-dessous des 2,1 enfants nécessaires au renouvellement de sa population.
- Un mariage sur deux finit par un divorce et environ 45% des enfants, dont les parents divorcent, ont moins de 10 ans.
- Ces divorces laissent bien souvent des traces psychologiques auprès des enfants et mettent les parents dans des situations financières précaires.

Les conséquences

- La succession de faits cités ci-dessus est génératrice d'une perte de responsabilité de l'individu. Cela se traduit par un glissement lent mais régulier des tâches individuelles (éducation, gestion du budget...) vers des structures étatiques nécessitant l'engagement à grands frais de professionnels spécialisés.

- De plus, les contraintes administratives et la perte constante du pouvoir d'achat ne favorisent pas les couples qui souhaiteraient avoir un nombre d'enfants supérieur à la moyenne du renouvellement de la population.

Indicateur conjoncturel de fécondité, comparaison Valais-Suisse, depuis 1981



- Enfin et surtout, il importe de changer un état d'esprit dominant voulant à tout prix mesurer le bonheur de la femme à l'aune de l'idéologie égalitaire. Selon une étude de l'OFS en 2016, les femmes suisses désireraient avoir plus de 2 enfants au moins. L'engagement politique en faveur des femmes passe par l'organisation d'une société capable d'offrir un environnement favorable au développement des familles dans un cadre légal sécurisant et agréable à leur épanouissement.

La réflexion de l'UDCVR

La famille traditionnelle doit rester la cellule de base de la société. Dans notre civilisation en pleine régression démographique, elle

représente le mode de vie le plus stable et le moins onéreux pour la transmission fondamentale des valeurs.

Dans notre civilisation en perte de repères, la famille représente le cadre naturel de l'éducation des enfants. Elle est l'avenir de notre société et du renouvellement des générations.

C'est sur elle que repose l'essentiel de la charge de l'éducation des enfants. C'est en son sein que sont transmises les valeurs chrétiennes. Elle est en outre garante de la cohésion entre les générations.

La présence de la mère au foyer est un travail énorme, non rémunéré, mais qui contribue à la prospérité commune; et surtout, par l'encadrement qu'elle apporte aux enfants, elle assure l'une des meilleures formes de prévention de la délinquance et des dépendances.

*« La famille est l'antidote naturel
à l'incivilité. »*

L'UDCVR soutient donc la famille traditionnelle. Dans ce sens, elle combattra toute tentative d'institutionnaliser d'autres formes de communauté. Par des mesures concrètes, en particulier fiscales, elle entend favoriser clairement les couples mariés par rapport aux concubins et revaloriser le travail de la mère au foyer. Ce faisant, elle veut réduire les interventions croissantes de l'État faites au nom d'un féminisme dépassé. Après une progression sans précédent des dépenses publiques, elle privilégie les allègements fiscaux, mieux ciblés et moins gourmands en frais administratifs.

L'UDCVR continuera également à se battre sans concession pour le droit à la vie de sa conception à sa fin naturelle.

À cet égard, il est important de mettre en place des comités d'éthique afin de réfléchir aux problématiques liées à l'accompa-

gnement des personnes en fin de vie, à l'avortement et à toutes les questions touchant à la personne humaine dans les stades les plus vulnérables de son existence. Ces comités devront rassembler des experts indépendants issus de tous les domaines (spirituels, scientifiques, philosophiques...) et servir de lien entre le monde institutionnel (en particulier hospitalier) et les décideurs politiques.

Positions de l'UDCVR

- Soutenir les avantages fiscaux pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, pour les familles assumant l'entretien de leurs aînés ou de personnes en situation de handicap.
- Soutenir la responsabilité individuelle et l'autodétermination des familles et rejeter l'étatisation croissante de la famille et des enfants orchestrée par les réseaux du bureau de l'égalité.
- Renforcer la vie associative et les structures de bénévoles et proches aidants pour permettre aux enfants de participer à la vie associative à moindre coût (sport, musique, etc.).
- Renforcer les réseaux de familles d'accueil pour le soutien aux familles dont les deux parents travaillent.
- Mise en place d'un comité d'éthique cantonal pour servir de lien entre le monde institutionnel (en particulier hospitalier) et les décideurs politiques.
- Refuser les quotas, la politique du genre, la polygamie et l'adoption des enfants par des couples homosexuels.

« La transmission des valeurs traditionnelles entre générations est gage de stabilité et d'union. »





Chapitre 4

Sécurité publique et justice

Les faits

- Entre 2013 et 2016 la sécurité valaisanne s'est améliorée dans pratiquement tous les domaines. Une détermination ferme de l'ancien ministre de la sécurité prouve par les actes la nécessité de cette politique affirmée.
- Le principe qui consiste à punir les criminels au lieu de les chouchouter est donc à maintenir.
- En Valais, plus de la moitié des infractions sont commises par des étrangers qui, en outre, représentent le 70% de la population carcérale.
- Malgré tout ce qui a pu être mis en place pour y parer, la libre circulation des personnes doublée des mauvais accords de Schengen/Dublin se transforme trop souvent en libre circulation des criminels, particulièrement dans le Chablais, toujours aux premières loges de la criminalité transfrontalière.
- La lenteur dont la justice pénale valaisanne fait trop souvent preuve est préjudiciable aux victimes et aux lésés et risque de donner aux malfrats un sentiment d'impunité. La mise en place future du Conseil de la magistrature contraindra la justice pénale valaisanne à accroître son efficacité.

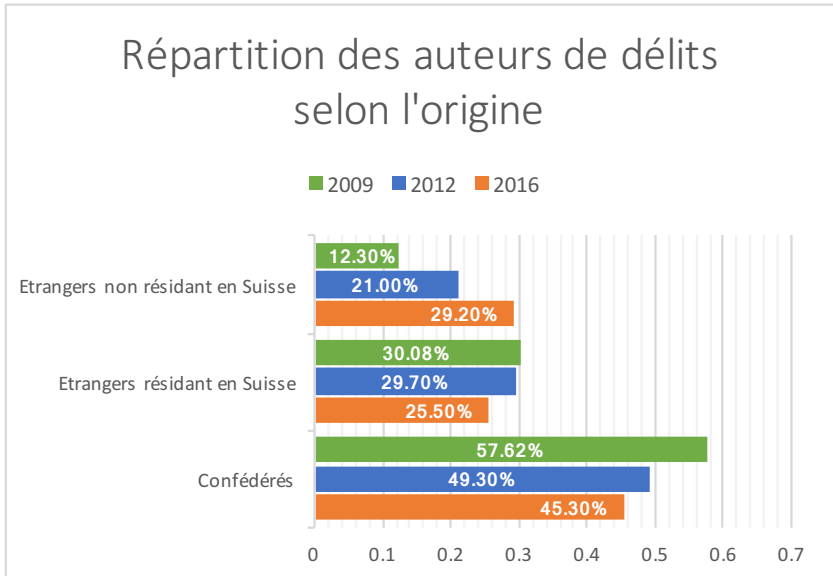
- Les menaces terroristes potentielles, la radicalisation de certains groupes religieux et la crise migratoire mettent la pression sur le maintien de l'ordre public et le bien vivre dans notre société occidentale.
- D'après de nombreux spécialistes de la question, la Suisse abrite sur son sol plusieurs clans de la 'Ndrangheta, la redoutable mafia calabraise, une des organisations criminelles les plus puissantes du monde et qui contrôle une grande partie du trafic international de stupéfiants. Des arrestations ont d'ailleurs eut lieu en Valais. Des mafias albanaises et d'Europe de l'Est sont également présentes dans notre pays et doivent être fermement combattues.

Les conséquences

- Les contrôles et les contraintes imposés aux citoyens étant de plus en plus nombreux, le sentiment de méfiance des uns envers les autres grandit et la tendance est au repli sur soi.
- Les attentats sur le sol européen se multiplient et causent un sentiment d'insécurité.

La réflexion de l'UDCVR

La sécurité, première des libertés !



Source : statistiques de la Police cantonale valaisanne.

Assurer la sécurité des personnes et des biens constitue une tâche essentielle de l'État. C'est même la première d'entre elles. C'est elle qui légitime le monopole de la contrainte physique, juridique et fiscale dont dispose l'État. De ce fait, elle doit figurer au nombre des priorités absolues, en particulier sous l'angle budgétaire.

C'est d'autant plus important que l'insécurité ne cesse de se développer, en particulier du fait de bandes de délinquants trop souvent d'origine étrangère, menaçant du même coup la légitimité et l'autorité de l'État.

Soutenir la police sur le terrain

*« En matière de lutte contre
la criminalité, le Valais a le nombre
d'infractions le plus bas de
Suisse romande »*

*Le commandant de la police cantonale valaisanne
(conférence de presse statistiques 2015/21.03.16)*

Exposés aux dangers, les policiers doivent être soutenus et leur statut valorisé de manière à attirer ou à conserver des personnes de valeur dans cette profession-clé.

Entièrement restructurée en 1996 et avec l'application de la nouvelle loi, la police cantonale s'est enfin vu attribuer ces dernières années des effectifs supplémentaires qui vont lui permettre de mieux s'adapter aux exigences de la lutte contre la criminalité et contre l'insécurité. De plus, avec la nouvelle loi cantonale acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil, la police a un cadre légal adapté aux situations actuelles.

Éléments-clés de la police de proximité, les polices communales doivent être maintenues. L'avenir n'est pas à une fusion avec la police cantonale, mais à la collaboration : entre les polices communales et entre celles-ci et la police cantonale.

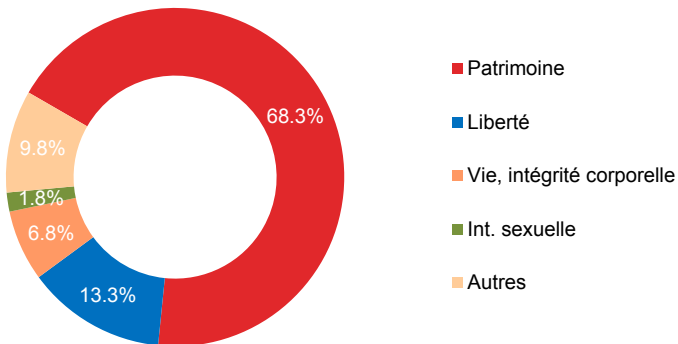
En tout état de cause, les procédures existantes sont parfois trop longues et compliquées pour combattre efficacement la petite criminalité.

Plus de collaboration dans le respect de l'autonomie des cantons

Les formes modernes de la criminalité, qui se moquent souvent des frontières cantonales, exigent la collaboration de tous les corps chargés de tâches de sécurité. Cela ne doit toutefois pas conduire à la confusion des tâches de police et des tâches militaires.

Répartition des infractions

13'686 infractions



police

Statistiques 2016

Positions de l'UDCVR

- Engagement prioritaire de la police cantonale dans ses missions de lutte contre la criminalité plutôt que dans la chasse aux excès de vitesse et au 0,5 ‰.

- Amélioration de la collaboration et des échanges d'informations entre les polices cantonales et avec les autres corps et services chargés de missions de police (corps des gardes-frontière, polices fédérales, service de la population et des migrations, ODM, etc.).
- Utiliser toute la marge de manœuvre laissée par les accords de Schengen pour intensifier les contrôles de personnes en zone frontalière.
- Créer une procédure de flagrant délit fonctionnant 7 jours/7.
- Renvoyer les étrangers criminels.
- Soutenir les projets de vidéosurveillance.
- Restaurer un concept de prise en charge qui avait fait ses preuves.
- Augmenter les effectifs du personnel des établissements pénitentiaires et améliorer les infrastructures pénitentiaires.
- Maintenir les polices communales tout en développant leur collaboration entre elles et avec la police cantonale.
- Surveiller et prévenir les processus de radicalisation islamique au sein de la société valaisanne.
- Renforcer les mesures contre la drogue et les organismes liés aux crimes organisés.
- Améliorer la formation théorique et pratique des policiers pour apprendre à reconnaître et identifier les nouvelles menaces, leurs structures et leurs symboles. La police valaisanne doit être davantage informée sur l'actualité du terrorisme international.
- Surveiller les réseaux sociaux contre l'endoctrinement par les djihadistes.
- Élaborer des fiches complémentaires prévoyant des mesures d'urgence en cas de crises sociétales majeures.

- Finaliser la centrale unique d'engagement sur le site de Sierre avec un numéro d'appel.
- Compléter la carte des dangers et les cartes sismiques.
- Organiser des exercices réguliers pour tester le concept COCKPITT prévu pour réagir aux secousses sismiques importantes. Refaire également des exercices dans les classes et sensibilisation des élèves grâce au simulateur de la HES.
- Miser sur la prévention plutôt que la répression plus particulièrement dans le domaine de la sécurité routière.
- Sécuriser la route du Simplon avec la collaboration de l'OFROU.



Chapitre 5

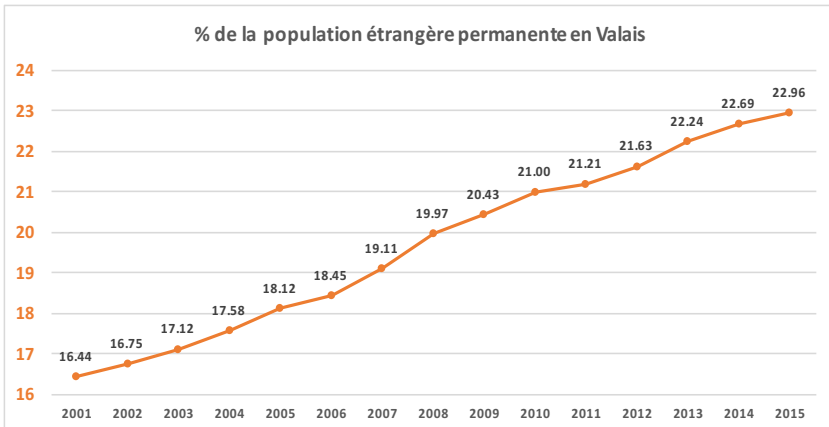
Immigration

Les faits

En 15 ans (2001-2015), la population étrangère en Valais a augmenté de 68%, alors que la population suisse, elle, a progressé de seulement 11%. En 2015, la population étrangère permanente en Valais représente 23% de la population, soit 77'084 personnes. Comment intégrer toutes ces personnes ?

Les conséquences

Nous subissons une immigration planétaire de masse, avec l'arrivée en nombre de populations à la culture fondamentalement différente, parfois même carrément hostile à la nôtre.



Source : Structure de la population résidente permanente par canton, Office fédéral de la statistique.

L'intégration est donc le critère essentiel, le « *fil rouge* » de toute politique raisonnable de l'immigration. C'est d'autant plus vrai que **le manque d'intégration est unanimement désigné comme la**

raison majeure de la forte criminalité étrangère. La question est en outre au centre du débat sur la place des musulmans en Suisse.

L'intégration, une question d'état d'esprit et non d'argent

La pure assimilation, dont nul n'ose plus parler dans notre société d'ores et déjà pluriethnique, voit en l'autre quelqu'un qui doit devenir comme soi-même. L'intégration, elle, vise uniquement à permettre la vie en bonne harmonie. Admettant que les immigrés conservent leur culture originaire, elle exige toutefois l'adhésion à un noyau minimal de principes sans lesquels toute vie en commun serait impossible. Ces principes sur lesquels nous ne pouvons pas transiger sans mettre en péril l'existence même de notre pays, de notre culture et de nos traditions, sont les suivants :

- acceptation et respect des fondements de notre ordre juridique.
- neutralité confessionnelle (gage de paix religieuse dans un pays où subsistent des traces encore tenaces de conflits religieux).
- respect de la dignité et de l'intégrité de l'enfant et de la femme.
- connaissance de la langue officielle en usage dans le lieu de résidence.

« L'étranger assimilable est celui qui possède une affinité culturelle avec la Suisse, la volonté de s'y intégrer, ainsi qu'un emploi lui permettant de contribuer au bien-être de sa famille et de la société. »

Le droit de vote aux Suisses

L'intégration, puis le passeport suisse, ne doivent pas être considérés comme une fin en soi. Nombreux sont les étrangers qui veulent séjourner dans le canton en respectant les lois sans pour autant demander un passeport suisse.

Le droit de cité suisse forme un tout constitué de charges (à commencer par le service militaire) et de devoirs (surtout les droits populaires). Ce tout est indissociable. Les privilèges liés à la nationalité suisse ne doivent pas être concédés à ceux qui ne sont pas Suisses. Par ailleurs, les communes, communautés de proximité, sont les lieux par excellence où l'intégration peut être concrètement contrôlée. Elles doivent pouvoir choisir librement l'organe chargé de statuer sur l'octroi du droit de cité communal. Purement politiques, ces décisions devraient demeurer sans recours.

« Les privilèges liés à la nationalité suisse ne doivent pas être concédés à ceux qui ne sont pas Suisses. »

La naturalisation est une question particulièrement délicate : il s'agit d'un processus irréversible, susceptible de bouleverser à moyen terme le visage de notre pays. L'UDCVR exige la plus grande prudence sur la question et s'oppose à toute forme de naturalisation facilitée : l'exemple de la France nous prouve quotidiennement que le fait d'être né dans un pays ne rend pas automatiquement compatible avec ses valeurs. Il est impératif de lutter contre la mise en place d'un droit du sol déguisé.

L'asile, un problème lancinant

Aussi longtemps que subsistera un droit à l'asile qui attire tous les migrants économiques de la planète, la loi sur l'asile restera en perpétuelle révision et l'asile un problème permanent. Trop souvent, l'asile est utilisé par des bandes organisées comme paravent à des activités criminelles en tous genres, à commencer par le trafic de drogues dont les centres de demandeurs d'asile constituent autant de foyers.

Qu'ils soient regroupés dans des centres ou, trop souvent, dispersés dans des appartements, les demandeurs d'asile doivent être strictement contrôlés, pour éviter que ne se développent des situations et surtout des lieux qui échappent à l'autorité de l'État. L'accueil doit privilégier les familles.

Positions de l'UDCVR

- Intensifier la lutte contre l'immigration clandestine à la frontière (collaboration police/gardes-frontière), en particulier sur la ligne du Simplon, mais aussi sur tout le territoire cantonal.
- Combattre de manière efficace, mais simplifiée, le trafic de stupéfiants lié à l'asile, le tout en assurant la meilleure coordination possible entre police, justice et autorités d'asile et de police des étrangers.
- Accueillir prioritairement en Valais les requérants d'asile de confession chrétienne.
- Regrouper tous les demandeurs d'asile dans des centres fermés pour les requérants ne respectant pas les règles.
- Révocation de l'asile, respectivement de la naturalisation et des autorisations de séjour ou d'établissement, puis refoulement hors de Suisse de tous ceux qui déclarent ou marquent

ouvertement leur hostilité à notre civilisation et à notre pays ou aux principes évoqués ci-dessus.

- Refuser l'asile, une autorisation de séjour ou d'établissement ou la naturalisation à tout étranger qui refuse d'adhérer, par une déclaration écrite dont le respect devra être contrôlé, aux principes évoqués ci-après.
- Primauté absolue du droit suisse et non reconnaissance d'autres systèmes juridiques (interdiction de l'excision, du voile islamique à l'école, de la ségrégation des sexes à la piscine et du mariage de très jeunes filles; soutien à l'accès de toutes les femmes aux soins médicaux, etc.).
- Refuser les carrés confessionnels dans nos cimetières.
- Placer les centres de requérants dans des zones périphériques pour réduire les possibilités de trafic et leur permettre de prouver leur intention d'acceptation des règles locales.
- Organiser la prise en charge des requérants uniquement avec l'argent versé par la Confédération.
- Exercer un contrôle accru sur les lieux de culte non officiels et les associations culturelles susceptibles de se livrer à des activités contraires à nos valeurs (discrimination à l'égard des femmes, invitation de conférenciers ouvertement hostiles à l'Occident, etc.)
- Obliger les imams à prêcher en français. Ces derniers devront passer un entretien avec un ou plusieurs experts mandatés par l'Etat avant de pouvoir entrer en fonction, en particulier dans des structures publiques ou parapubliques (prisons, hôpitaux...).



**IMPÔTS ET
TAXES**

Chapitre 6

État, fonction publique et finances publiques

Les faits

- L'honnête citoyen-contribuable observe depuis quelques années une prolifération de type cancéreuse, en dehors des niveaux institutionnels classiques (communes, canton, Confédération), d'entités (par exemple les conventions intercantionales) sans légitimité ni contrôle démocratique, où les technocrates règnent en maîtres et supplantent les responsables politiques élus. C'est particulièrement le cas avec l'aménagement du territoire, une compétence du ressort communal à la base.

« Economiquement, le Valais reste trop dépendant de la Confédération et les ponctions fiscales progresseront de plus de 4% en 2017. »

- Les dépenses de l'Etat ne cessent d'augmenter et semblent échapper à tout contrôle. A titre d'exemple, elles progressent de 5,8% au budget 2017 du canton du Valais, tandis que le PIB cantonal se contracte et que l'indice des prix à la consommation baisse. L'appétit de l'Etat ne cesse de se développer et sa croissance à tendance à s'accélérer encore.
- Contrairement aux allégations fallacieuses de la Gauche, les ponctions fiscales ne cessent de s'accroître; elles progresseront encore de plus de 4% en 2017.
- Les engagements hors bilan de l'Etat excèdent à nouveau largement le milliard de franc, pour l'essentiel en raison du découvert de la caisse de pension de l'Etat (CPVAL). La fusion des deux caisses publiques de pensions (CPPEV et CRPE), qui a donné naissance à la CPVAL, et le renflouement préalable de ces caisses, en 3 étapes successives, a déjà coûté 1'480'000'000 de francs aux contribuables Valaisans. Ceux-ci ont payé un lourd tribut à l'insouciance du parti majoritaire qui, avant tout guidé par des soucis de clientélisme, a intentionnellement différé des mesures dont les contribuables ont dû, in fine, payer la facture. La presque totalité de notre part à l'or excédentaire de la BNS y a été engloutie.
- La fiscalité des entreprises demeure beaucoup trop lourde. A partir de 5 millions de francs de fonds propres, l'impôt sur le capital est 400x plus élevé en Valais que dans certains autres cantons.

Les conséquences

- Les responsables politiques, démocratiquement élus et contrôlés, voient leur pouvoir progressivement confisqué par des fonctionnaires qui, eux, n'ont aucun compte à rendre directement au peuple. Le Parlement cantonal se transforme peu à peu, en silence, en une sorte de Chambre d'enregistrement et perd progressivement son pouvoir législatif, se bornant à avaliser des lois élaborées par des technocrates.

- Le canton du Valais est de plus en plus dépendant de l'aide publique extérieure. Pour la seule année 2017, il recevra plus de 50 millions de francs de plus qu'en 2016. L'aide publique extérieure représente désormais 1/5 des recettes du canton du Valais, ce qui place le Valais au niveau d'Haïti en comparaison internationale.
- Le PIB cantonal est en contraction. Par habitant, le PIB d'un Valaisan ne représente même pas le tiers de celui d'un Bâlois. La seule croissance visible en Valais est celle de l'industrie du social.
- Malgré la « *progression à froid* » négative en raison de la baisse du coût de la vie, malgré l'appauvrissement de la population (parfois généré par des décisions politiques telles que la LcLAT), les prélèvements de l'Etat sur la population ne cessent de progresser – ils augmenteront de 35 millions de francs additionnels en 2017.
- L'âge normal de retraite des enseignants et fonctionnaires doit être ramené à 65 ans. C'était d'ailleurs le cas dans les années 1980, alors que l'espérance de vie moyenne d'un homme à 65 ans était inférieure à 14 ans. Aujourd'hui, cette espérance de vie à 65 ans est de 21 ans. En moins de 2 générations, le nombre moyen d'années de cotisations a légèrement baissé, tandis que la durée moyenne de paiement des prestations de retraites a augmenté de plus de 50%.
- A partir du moment où les conditions-cadres ne sont plus du tout concurrentielles, tout effort de promotion économique constitue, au mieux, un gaspillage inutile.

La réflexion de l'UDCVR

L'impôt est une des principales recettes de l'État. Il importe d'autant plus de ne pas tuer l'impôt par trop d'impôts que le contribuable, personne physique ou personne morale, jouit aujourd'hui de la liberté de s'installer où bon lui semble. Une fiscalité confiscatoire est donc contre-productive et peut s'avérer fatale.

L'État doit se concentrer sur ses tâches régaliennes

L'Etat se disperse dans une multitude de tâches qui, en réalité, ne sont pas de son ressort et il doit sans cesse prélever plus d'impôts pour les financer. L'État ne devrait se charger que de ce que les individus ou les corps intermédiaires ne peuvent pas faire eux-mêmes ou ne feraient pas d'eux-mêmes. Il s'agit donc de ramener ses activités à ses fonctions régaliennes, à commencer par la sécurité publique (police et justice), à quoi s'ajoute la sûreté extérieure (diplomatie et armée). Par ailleurs, certains secteurs de l'Etat semblent échapper à toute logique économique. Ainsi, comme l'ont démontré conjointement la Commission des finances et la Commission de gestion, le taux de croissance du personnel d'encadrement dans le social est plus élevé que le taux de croissance du nombre de « *patients* » ! Pour l'UDCVR, le terme « *travailleur social* » est une figure de style antinomique.

Halte à la prolifération des impôts et taxes de toutes sortes

Ce n'est pas en redistribuant l'argent des contribuables que l'État stimule la consommation et, par-là, la prospérité économique. C'est au contraire en s'abstenant d'en prélever – ou d'en prélever davantage – chaque fois que cela est possible. Les autres partis ne tiennent pas leurs promesses sur ce plan, comme en témoigne la récente augmentation de l'impôt sur les véhicules. L'UDCVR, elle, a toujours combattu et combattra toujours tout nouvel impôt et toute nouvelle taxe. Elle réclame une réduction générale de la pression fiscale, frein principal à la prospérité économique, aux investissements des entreprises comme à la consommation des ménages. En parallèle, l'UDCVR entend créer des conditions favorables aux familles et à la reprise de l'économie cantonale par des allègements fiscaux.

*« Créer des opportunités plutôt que
de redistribuer l'argent gagné par ceux
qui travaillent »*

Le double-frein, une nécessité impérative

Le principe du double-frein doit absolument être maintenu, car il sert de garde-fous. Abandonner le principe du double-frein serait ouvrir la boîte de Pandore. En effet, si les besoins sont infinis, les moyens, eux, sont limités. Chaque député a à cœur de défendre les intérêts de sa région et de tenter de ramener un maximum de moyens de l'Etat pour la fanfare de son village, son club de football, l'association des chasseurs, les amis du vieux moulin, le cercle de pétanque, le torrent voisin ou un bout de route. C'est humain, mais ce n'est pas ainsi qu'il est possible d'équilibrer les comptes de l'Etat. En conséquence, il convient de faire abstraction de la composante régionale et de fixer des priorités claires au moment de l'établissement du budget de l'Etat. Et pour cela, la contrainte du double-frein (aux dépenses et à l'endettement) est un outil indispensable qui a fait ses preuves.

Ce double-frein permet ainsi de vivre selon les moyens de l'Etat. Il évite ainsi les dérives financières qui poussent les technocrates à mettre sous tutelle des Etats mal gérés. L'exemple du peuple grec doit nous servir de leçon.

Pour éviter les surprises et lisser les dépenses sur la durée, avec sagesse le Parlement valaisan a aussi prévu d'affecter les éven-

tuelles entrées d'argent de la BNS ou de la Confédération à un fond lié aux infrastructures. Celui-ci peut servir à financer rapidement des projets novateurs pour le Valais sans péjorer les finances cantonales. Ce moyen simple et efficace permet de réguler les investissements en Valais sans s'endetter. De plus, une fondation autonome de droit public doit donner au service des bâtiments de l'Etat une structure innovante pour gérer l'ensemble du parc immobilier et si nécessaire assurer une levée des capitaux pour la construction de nouveaux locaux.

Un état moderne et efficace

La politique salariale de l'Etat doit permettre à celui-ci d'offrir des conditions de rémunération globalement comparables avec le privé (en incluant des paramètres tels que les conditions de retraite et de pension et en tenant compte de l'état des finances cantonales). Ce n'est de facto plus le cas depuis quelques années. Le problème est qu'il existe à l'Etat une mécanique d'ajustement des salaires véritablement asymétrique. Quand le coût de la vie augmente, on ajuste certes les salaires à la hausse, mais quand il baisse, on ajuste également les salaires à la hausse grâce, entre autres, à la progression mécanique des parts d'expérience. L'année dernière, les prix ont baissé en Suisse, et il n'y a eu officiellement aucun engagement à l'Etat. Pourtant, la masse salariale a progressé de 2,6%, à près d'un milliard de francs. Les dépenses de l'Etat ne suivent aucune logique, ni mathématique, ni économique.

Il convient par ailleurs d'inverser la tendance en matière d'augmentation constante de l'effectif du personnel de l'Etat. Pour cela, un seul moyen : contraindre l'Etat à se concentrer, à se recentrer sur ses tâches régaliennes. Après la période « *mieux d'Etat* » et les résultats médiocres obtenus, il est nécessaire à présent de passer par la case « *moins d'Etat* », si nous voulons éviter d'hypothéquer l'avenir de nos enfants.

Enfin, l'exigence de transparence dans le fonctionnement de l'État (y compris dans la Justice) rend problématique l'allégeance à toute société secrète (loges maçonniques, etc.). Ce type de relation doit être annoncé.

Le respect de l'autonomie communale

Comme la famille à l'échelon de la société, les communes constituent, sur le plan politique, le maillon de base. Leur autonomie doit être strictement respectée. Les fusions de communes ne sauraient être imposées, mais seulement favorisées. Par ailleurs, il s'agit de combattre la tendance actuelle consistant, pour l'État du Valais, par commodité, à se décharger sur les communes de tâches parfois coûteuses, sans analyser strictement leur justification. Le processus qui aboutit à grever les finances communales d'une part toujours croissante de charges liées doit être inversé. Enfin, dans l'intérêt des contribuables, la concurrence fiscale entre les communes doit être maintenue.

Les règles électorales ont pour but d'assurer une juste représentation des forces politiques significatives de notre canton. Or, le niveau actuel du quorum pour l'élection du Grand Conseil va dans le sens contraire. Il en va de même de la limitation à un seul conseiller d'Etat par district. L'exigence d'une représentation des trois parties du canton n'est pas remise en cause.

La diversité culturelle (et notamment linguistique) constitue une richesse pour le Valais. Les difficultés nées du bilinguisme ne sauraient donc justifier la constitution de deux demi-cantons. Elles doivent au contraire nous encourager à favoriser la collaboration et la compréhension entre les diverses parties de notre canton. Car celui-ci doit être uni pour défendre ses intérêts sur la scène fédérale.

Positions de l'UDCVR

- Instaurer un contrôle parlementaire préalable strict de l'ouverture de tout processus législatif intercantonal.
- Réduire les tâches de l'Etat, sans report sur les communes.
- Contraindre l'expansion démesurée de l'Etat, notamment par une maîtrise stricte des charges salariales, qui constituent le plus grand poste de dépenses de l'Etat.
- Réduire à 5 % le quorum pour l'élection au Grand Conseil.
- Maintenir à 5 le nombre de Conseillers d'Etat élus au système proportionnel ; abolir la limitation du nombre de conseillers d'Etat autorisés par district.
- Refuser tout nouvel impôt et toute nouvelle taxe.
- Réduire la charge fiscale pesant sur les entreprises, notamment l'impôt sur le capital.
- Supprimer la fonction de préfet.
- Redéfinir les tâches respectives de l'Etat et des communes selon le principe « *qui commande paie* ».
- Réduire à zéro le taux de l'impôt sur les gains immobiliers.
- Réexamen de toutes les subventions cantonales.
- Généraliser les mandats de prestations renouvelables favorisant le recentrage sur les tâches prioritaires de l'Etat.
- Comme toute Constitution, la nôtre doit être périodiquement adaptée. Sa révision doit être faite par le Grand Conseil (c'est-à-dire des élus du peuple), et non par une coûteuse Constituante comme le veulent certains.



Chapitre 7

Economie et travail

Les faits

Un signe inquiétant : la part de l'Etat dans l'économie du canton ne cesse d'augmenter, de même que les tracasseries administratives en tous genres. La compétitivité de notre canton s'en trouve gravement affectée.

« Les analyses pour l'évaluation des facteurs d'implantations ont démontré que la charge fiscale des entreprises pénalise l'attractivité du Valais. »

L'Etat doit au contraire protéger la liberté des entreprises en mettant en place des conditions-cadre facilitant la vie des entrepreneurs. Les entreprises doivent pouvoir travailler dans un contexte avantageux et en payant un minimum d'impôts, de redevances et de taxes. A cet effet, il faut élarguer la législation, mettre en place une infrastructure performante (l'achèvement le plus rapide possible de l'A9 est une priorité absolue, de même que le percement du second tube du Lötschberg), mener une politique d'implantation des entreprises en Valais favorable à l'économie, veiller à la santé des finances publiques à court, moyen et long terme.

La réflexion de l'UDCVR : économie de proximité plutôt que spéculation

Offrant la plus grande partie des emplois et des places d'apprentissage, les PME, avec bien sûr les indépendants, constituent la base du tissu économique de notre canton.

Cette « *économie de proximité* », est celle qui permet la meilleure répartition des richesses, résiste le mieux à la spéculation et combat la précarité.

L'UDCVR considère donc qu'il est temps d'investir dans les conditions-cadre favorisant l'économie réelle de proximité au détriment de l'économie virtuelle et mondialisée. Le soutien de l'implantation de quelques grandes entreprises et le développement de telles industries est très important, un effort considérable reste à faire pour créer des conditions-cadre plus favorables à la création, au maintien et au développement des PME.

Pour sauvegarder les emplois et les conditions de travail des travailleurs indigènes, le contrôle sur les entreprises étrangères doit être fortement renforcé et les sanctions durcies en cas de non-respect des règles.

En contrepartie, des autorisations de travail de courte durée, renouvelables et sans possibilité de regroupement familial, doivent pouvoir être obtenues, pour des travailleurs de l'UE et de l'AELE, dans une mesure et avec une souplesse adaptées aux conditions des diverses branches de notre économie (agriculture/viticulture, tourisme).

Le développement du dynamisme du canton commence à l'école.

Le dynamisme d'un canton repose en grande partie sur l'innovation et la création d'entreprises. Force est de constater que la scolarité obligatoire valaisanne, malgré de timides initiatives indi-

viduelles, n'accorde que très peu de place à la stimulation de cette innovation. Pire, elle aborde les grands thèmes économiques de manière non systématique ou encore sous un angle purement idéologique.

Enfin, le programme de rapatriement des Valaisans, après leurs études universitaires, est encore insuffisant.

Cette problématique doit être pensée de manière globale, à l'image du canton du Jura et de son programme CREAPOL de développement de l'esprit de leadership et de soutien à l'innovation et la création d'entreprises.

Travail du dimanche strictement limité

Pour l'UDC du Valais romand, l'exigence de repos dominical, un jour par semaine, est faite pour qu'il y ait des temps de récupération personnelle, mais aussi des temps de récupération pour la société. La dimension collective ne peut pas être complètement dissociée de la dimension personnelle. Le repos du dimanche est un repère collectif et un temps de repos personnel, à maintenir à tout prix. Le travail du dimanche doit donc se limiter, sur une base volontaire, à des secteurs précis comme le tourisme, et les secteurs de services de premiers recours (santé, sécurité).

Positions de l'UDCVR

■ Soutenir le développement de relations de travail harmonieuses par les conventions collectives et les contrats-type de travail (sur le modèle de ce qui a été réalisé dans l'agriculture). Redonner les compétences aux acteurs cantonaux (Etat, partenaires sociaux) en supprimant le préavis impératif et discrétionnaire du SECO.

■ Achèver rapidement l'A9.

- Construire le doublement des voies du Lötschberg pour assurer des trains toutes les demi-heures.
- Favoriser la conversion de la base aérienne de Sion et encourager le développement des activités civiles de l'aéroport.
- Arrêter la concurrence déloyale des entreprises étrangères non contrôlées en élaborant un système de sanctions fiables.
- Limiter le travail du dimanche aux professions liées au tourisme et aux services de premiers secours (santé, sécurité).
- Renforcer le programme de rapatriement dans le canton des étudiants universitaires valaisans.
- Simplifier les charges administratives imposées aux entreprises en ayant un responsable par dossier avec compétence de décision, facilitation et traitement rapide des procédures pour l'implantation ou la création de nouvelles entreprises.
- Renforcer les synergies entre l'EPFL, les HES et les PME valaisannes.
- Redéfinir les procédures pour garantir des travaux sur l'ensemble de l'année afin d'éviter le chômage hivernal.

Chapitre 8

Enseignement et formation professionnelle

Les faits

- On assiste à une mainmise grandissante des « *pédagogistes* » et de leur pléthore « *d'objectifs d'apprentissage vagues et utopiques* » (épanouir son individualité, se déterminer en fonction de ses projets, être solidaire, etc.) sur l'école valaisanne. Cela est couplé à une absence de moyens méthodologiques précis. En corollaire, les niveaux d'acquisition sont en baisse depuis plusieurs années.
- Les entreprises formatrices se montrent de plus en plus réticentes à engager des jeunes, vu leur faible niveau de connaissances.

« On assiste lentement à la mort de l'enseignement traditionnel qui a le tort d'avoir fait ses preuves. »

- En acceptant HarmoS, le canton du Valais a volontairement accepté de confier à la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique une bonne part de l'avenir de l'école valaisanne.

- En imposant la voie unique, HarmoS maintient une structure qui apporte plus de problèmes que de solutions. Sous le couvert d'une terminologie souvent abstraite et truffée de néologismes semble se dessiner l'intention de réhabiliter les concepts d'Education 2000 rejetés massivement par le peuple valaisan.
- Malheureusement entraînée dans le tourbillon de la déstructuration des écoles des cantons voisins et malgré les coupes budgétaires, l'école valaisanne a pour l'instant réussi à maintenir une qualité respectable. Mais elle reste sous la menace de programmes délétères que des technocrates échappant à tout contrôle politique cherchent à nous imposer par le biais de structures intercantionales. De plus, notre école se mêle de plus en plus d'éducation au lieu de se concentrer sur sa mission essentielle de transmission des connaissances. La tendance est au nivellement par le bas, qui favorise la médiocrité au lieu d'encourager la performance. Ce processus est encore accéléré, de plus en plus souvent, par la présence, dans les classes, d'un trop grand nombre d'étrangers mal intégrés et, en général, d'une hétérogénéité grandissante rendant l'espace classe ingérable.

Les conséquences

- La tentation est grande de suivre les exemples genevois et vaudois. Si le Valais s'aventure sur ce chemin, les résultats seront fatals pour lui.
- Les responsables politiques perdront le contrôle de l'instruction au profit de « *pédagogues instruits* » déconnectés de la réalité.

La réflexion de l'UDCVR : Les parents éduquent, l'école instruit.

Fondamentalement, l'école n'a pas pour vocation d'éduquer, mais avant tout de transmettre des connaissances et un héritage

culturel et de former des citoyens responsables. Car l'éducation est d'abord l'affaire des parents. L'UDC veut réhabiliter l'école traditionnelle, dont le seul défaut est d'avoir fait ses preuves.

Dès l'école infantine 1H, les enseignants doivent apprendre aux enfants la lecture, l'écriture, le calcul élémentaire ;

- une école qui offre à l'élève différentes voies en fonction de ses aptitudes, de l'orientation de son intelligence et de ses dons ;
- où soient remises en valeur les professions manuelles ;
- où soient réhabilitées les humanités gréco-latines.

La formation universitaire doit être maintenue à un niveau élevé ; les scientifiques de pointe et leurs recherches encouragés.

L'école doit redevenir l'auxiliaire complémentaire de la famille et de la religion. L'école est condamnée à échouer si elle n'agit pas en harmonie avec elles.

L'école doit demeurer une compétence cantonale

Formellement, l'école doit demeurer une stricte compétence cantonale. En effet, l'enseignement scolaire est fortement tributaire de pratiques familiales, sociales et religieuses locales qui varient fortement d'un canton à l'autre, même entre cantons romands.

Par ailleurs, rien ne justifie un monopole de l'Etat en matière scolaire, si ce n'est pour fixer certaines conditions-cadre (en particulier des objectifs en rapport avec les filières de formation post-scolaires). Dès lors, le libre choix de l'école (publique ou privée) par les parents ne doit pas être entravé ni les écoles privées réservées aux enfants de riches.

Dans ce cadre, l'UDCVR mise sur une formation de qualité qui doit être axée sur l'acquisition d'une solide culture générale et du goût de la réussite. Il s'agit en effet de préparer nos enfants à se faire une place dans un monde où la compétition se fait toujours plus dure, surtout du fait de l'ouverture des frontières.

Les enseignants doivent être soutenus lorsqu'ils doivent faire face à l'indiscipline et à l'incivilité.

L'école ne doit pas être axée sur la voie unique des études universitaires. Au contraire, elle doit offrir des filières diverses et réellement distinctes, c'est-à-dire adaptées aux qualités des élèves. Elle ne doit pas procéder par élimination successive de ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas suivre une formation supérieure. Par là, il s'agit de revaloriser les métiers et les apprentissages et de fournir à nouveau aux entreprises valaisannes un nombre suffisant d'apprentis bien formés.

Positions de l'UDCVR

- Défendre la compétence cantonale en matière scolaire, c'est le meilleur rempart contre l'adhésion à des programmes délégués.
- Garantir une concurrence et par là une saine émulation, gage et stimulation de la qualité de l'enseignement en Valais, laisser au secteur privé (écoles privées par des déductions des frais d'écolage pour les parents) un espace suffisant à côté des écoles publiques afin d'offrir un libre choix aux parents.
- Veiller à ce que l'expérience des professeurs dans le privé soit reconnue et valorisée par la HEP.
- Apprécier les performances des élèves par des notes.
- Appliquer une tolérance zéro en matière de violence et d'incivilité au sein des établissements scolaires. Lutter contre le harcèlement.
- Fixer l'effort principal sur l'enseignement des branches fondamentales que sont la langue maternelle et les mathématiques.
- Renforcer l'enseignement des disciplines d'enracinement

(histoire, géographie, humanités et classiques au niveau secondaire) et réhabiliter la chronologie et les connaissances territoriales.

- Maintenir la primauté de l'apprentissage d'abord de la langue maternelle, puis de l'autre langue officielle du canton face à la poussée de l'anglais. D'une façon plus générale, encourager l'usage de la langue maternelle ou d'une des langues officielles dans tous les types de communication.
- Maintenir le nombre d'élèves par classe à un niveau raisonnable.
- Préparer à l'école les enfants de langue étrangère par des cours de langues adaptés, si nécessaire dans des classes spéciales.
- Accréditer la Haute Ecole pédagogique (HEP) en maintenant le pouvoir de décision en mains valaisannes et prévoyant des mécanismes de contrôle et de gouvernance par l'Etat.
- Stopper les campagnes idéologiques au sein des classes (« *sensibilisations* » orientées, théorie du gender, etc.).
- Revaloriser les apprentissages par des allègements administratifs et fiscaux aux entreprises formatrices.
- Intégrer les enfants étrangers selon leur niveau et non leur âge.
- Soutien au projet de campus développé à Sion en collaboration avec l'EPFL et avec toutes les entités permettant d'exploiter les synergies existant dans des domaines tels que l'énergie ou encore la santé.
- Maintenir des liens étroits avec les milieux académiques romands en développant la formation continue des professeurs valaisans.
- Encourager l'EPFL et les HES à collaborer pour développer des entreprises.
- Négocier auprès de la Confédération le soutien financier pour l'exploitation de l'EPFL en Valais.

- Mettre en place la loi révisée sur l'enseignement spécialisé qui permet une meilleure harmonisation, un renforcement des pratiques, une plus grande coordination entre les mesures et une adaptation plus rapides aux changements sociétaux.
- Étendre le concept ProL2 (année de stage payée dans l'autre partie du canton après l'apprentissage) au Valais romand.
- Renforcer l'apprentissage des langues étrangères par l'immersion.

Chapitre 9

Santé publique

Alors que les dépenses de santé se montaient en Suisse à moins de 26.8 milliards de francs en 1990 soit le 8.1% du PIB, elles atteignaient plus de 55 milliards en 2006 soit le 10.6% du PIB. Les coûts de la santé ne cessent de croître. En 2016, les coûts de la santé en Suisse sont à 72 milliards soit le 11.1% du PIB. L'indicateur du Produit Intérieur Brut (PIB) offre un point de mesure tout à fait pertinent à propos des richesses économiques qu'un pays consacre au système de santé. Ce modèle permet également des comparaisons internationales. A l'aune de cet indicateur, l'UDCVR observe la situation valaisanne.

Le Valais n'est pas un canton universitaire et pourtant, les coûts de la santé en % du PIB cantonal restent au-dessus de la moyenne suisse selon les données ci-dessous avec les chiffres disponibles à ce jour.

- En 1999 à Fr. 1'240.7 milliards soit le 10.69% du PIB valaisan (CH 9.4%)
- En 2005 à Fr. 1'761.1 milliards soit le 14% du PIB valaisan (CH 10.3%)

Depuis 2005 cet indicateur n'est plus mis à jour en Valais et pour cause... En prenant les 71.2 milliards des coûts de la santé en Suisse adapté au 3.8% que représente la part valaisanne, on peut considérer qu'en 2014 le chiffre d'affaire de la santé en Valais s'élève à Fr. 2,7 milliards soit le 15.6% du PIB valaisan (CH 11.1%). Les tarifs hospitaliers

pratiqués en Valais restent trop élevés et les coûts des prestations pour les aides à domicile aussi. Ces surcoûts proviennent de mauvais choix de personnes et de gestion dans des secteurs clefs de la santé.

Les faits

Les mauvais choix dans le secteur hospitalier par exemple ont été démontrés dans le rapport du Prof. Houben du 4 mars 2014 sur le fonctionnement de l'Hôpital du Valais. Ce constat reste d'actualité concernant la gouvernance et le cadre organisationnel qu'il jugeait à l'époque (page 90 du rapport) comme suit : *« L'institution n'apparaît pas clairement identifiée au sein du Conseil. Les relais manquent et la majorité du Conseil d'Administration semble peu connaître les enjeux quotidiens rencontrés. L'absence de représentation médicale hospitalière au Conseil d'administration et l'absence de relais de la gouvernance vers le terrain altèrent non seulement l'harmonie nécessaire mais aussi la communication. La structure exécutive est complexe au RSV. On pourrait réduire ou redéfinir temporairement le nombre de postes afin que les Chefs de départements et les médecins n'aient qu'un interlocuteur engagé. »*

En 2017, le CA de l'Hôpital du Valais dans sa composition est resté identique à 2014 ce qui ne correspond pas spécifiquement aux changements proposés par le Prof. Houben.

Dès lors, dans un contexte de restrictions budgétaires cantonales l'UDCVR constate que de façon inquiétante le Valais rentre dans une période difficile : l'Hôpital du Valais (HVS) quant à lui fait également face à des difficultés financières qui sont mesurables par le faible taux du chiffre d'affaires dévolus aux investissements et des déficits chroniques dans la partie romande du canton. Une perte de confiance dans le système hospitalier est également patente si l'on considère que les hospitalisations hors-cantons (HHC) sont en constante augmentation (6300 cas pour 2015, soit le volume d'un hôpital régional, dont la charge financière pour le canton se monte

à CHF 50 millions !). En 2013, 1200 hospitalisations hors canton (HHC) concernaient l'orthopédie, les trois quart de ces HHC ont lieu dans des hôpitaux non universitaires. On doit donc constater que des filières de soins se sont organisées et se développent ces dernières années, filières favorisées par l'ouverture des frontières cantonales et par l'implémentation catastrophique du HVS. L'UDCVR pourrait poursuivre cette analyse par d'autres points de vues (difficulté de recrutement du personnel médical, impossibilité de planifier à moyen terme, concurrence accrue par l'ouverture de l'hôpital du Chablais...).

Dans le secteur des soins de longue durée, l'UDCVR remarque une volonté de construire des EMS sans prendre en considération les désirs de la population de vouloir rester le plus longtemps à domicile. En 2017, des EMS peinent à remplir les chambres et il est prévu de construire 550 lits entre 2015 et 2020 !

Ces investissements importants ne correspondent plus aux attentes des patients, il est préférable de changer l'orientation de la politique des soins de longue durée et d'améliorer les structures de soutien à domicile ainsi que les modèles d'unité d'accueil temporaire ou des appartements à encadrement médico-social.

L'UDCVR estime qu'il est particulièrement honteux de dénoncer sans cesse les coûts de la santé des personnes âgées : ces dernières ont en effet souvent cotisé durant toute leur vie et ont le droit de bénéficier de soins de qualité, quels que soient leur âge et leur état de santé. Les soins prodigués quotidiennement à des milliers de personnes étrangères (réfugiés, sans-papiers etc.) n'ayant jamais payé de cotisation constituent un problème autrement plus grave et urgent à régler.

Les conséquences

Le constat s'impose : les voyants sont au rouge. Une implosion du système de santé valaisan et hospitalier en particulier n'est plus

une hypothèse nulle mais devient plausible dès lors que les finances vont manquer. Le challenge devient très difficile si des mesures immédiates ne sont pas prises.

Pour le Valais, le système de santé ne peut être imaginé que dans un transfert d'une partie des prestations hospitalières vers les acteurs privés sous toutes les formes possibles de partenariats public-privé (PPP). L'objectif principal est d'obtenir de tous les fournisseurs de prestations de santé de services publics un partage de responsabilités, d'investissements, de risques et de bénéfices. Il faut comprendre ici que le système valaisan est en concurrence avec les autres cantons et avec lui-même. Nous estimons qu'une dynamisation de ce système par PPP permettra de reconquérir des parts de marché qui sont indispensables à son maintien et surtout à son développement par réinvestissement. L'Etat quant à lui doit enfin assumer ses « *fonctions régaliennes* » par la surveillance de la bonne allocation des ressources et de la qualité des prestations, par la mise en place d'une planification favorisant le développement du secteur de santé, secteur à considérer comme un marché dans lequel le Valais a sa carte à jouer, par le développement de synergies entre la formation - la recherche et les prestataires de soins et le « *wellness* ».

Positions de l'UDCVR

- Favoriser la chaîne de soins pour maintenir les personnes en priorité à domicile.
- Favoriser et soutenir les associations soutenant les proches aidants et les bénévoles.
- Favoriser et soutenir les associations soutenant la mobilité des personnes malades, en situation de handicap ou âgées.
- Favoriser l'implantation des prestataires de soins du secteur privé (dans les soins à domicile, le milieu hospitalier, les EMS, les infirmières indépendantes, etc.).

- Etablir un tableau de bord sur les objectifs de la santé en Valais et leurs coûts avec une implication de tous les acteurs de la santé (privé et public) lors de l'élaboration de la planification sanitaire cantonale.
- Maitriser les coûts en favorisant la mise en réseau des différents partenaires (privé et public) pour faciliter les sorties rapides de l'hôpital et la prise en charge à domicile.
- Respecter la transparence dans l'information et donner une place aux patients dans le respect de leurs droits.
- Garantir des hôpitaux de soins aigus dans les 2 régions hospitalières (Haut, et Centre) vu que le Chablais est rattaché à l'Hôpital intercantonal de Rennaz.
- Favoriser les collaborations des secteurs privés et publics dans les secteurs hospitaliers. (pour la création d'un centre valaisan de cardiologie, d'un centre de chirurgie bariatrique de référence pour le Valais, pour la gestion des urgences et des plateaux techniques des sites dans lesquels l'HVS ne peut assumer ses tâches en raison de l'impossibilité de recruter des professionnels, (en particulier sur le site sierrois), etc.
- Rediscuter les contrats de médecins-cadres en liant leur revenu à l'activité des services et la qualité des soins.
- Créer un partenariat privé public pour optimiser l'offre dans les secteurs de haut taux de fuites d'hospitalisations hors canton et négocier avec les centres universitaires de retours indirects en formation, soutien, etc. contre des échanges avec la médecine hautement spécialisée (MHS).
- Rendre publiques les données relatives aux indicateurs de qualité et de coûts des prestations effectuées selon le PIB valaisan.
- Favoriser des cabinets de groupe de médecins en pratique privée - mise à disposition d'infrastructure contre filières de soins.

- Freiner la construction des nouvelles structures d'EMS mais optimiser les structures existantes et les rendre plus flexibles aux besoins des bénéficiaires.
- Création et identification d'un Campus Soins sur le site de Sion pour développer les synergies recherche-formation-pratique-réadaptation.
- Améliorer les coordinations pour former le personnel soignant entre les filières universitaires, HES, ES et CFC afin d'accroître la présence du personnel valaisan dans ces domaines.

Chapitre 10

Sécurité sociale

Les faits

Les coûts de l'action sociale ne cessent d'augmenter. Le Valais compte près de 10'000 rentiers au bénéfice d'une rente AI et 5650 bénéficiaires de l'aide sociale. Se rajoute la fragilité croissante des structures familiales par l'éclatement de la famille. Ces déchirures créent la précarité économique et sociale dont souvent les enfants pâtissent avec les dérapages dans les dépendances.

Selon l'Université de Neuchâtel, les coûts sociaux de l'abus de drogues se chiffrent à 4.1 milliards de francs par année. Pour l'UDCVR, il n'y a pas d'autre objectif, en matière de dépendances (stupéfiants, médicaments, alcool), que celui de l'abstinence.

Pour y parvenir, il s'agit d'agir conjointement sur les fronts de la prévention et de la thérapie avec le soutien d'une répression efficace. Sur ce dernier point, la loi sur les stupéfiants doit être strictement appliquée, y compris à la consommation. La culture illégale du chanvre doit être sévèrement combattue, de même que la conduite sous l'effet de stupéfiants.

- Tous ces phénomènes de précarisation s'accroissent par une arrivée continue de réfugiés politiques ou économiques avec des faibles formations et moyens financiers, dont les valeurs éducatives et sociales sont souvent contraires à nos us et coutumes.

- A ces phénomènes sociétaux se rajoutent le vieillissement général de la population résidente ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap.

Les conséquences

- La politique sociale en Valais est à un tournant important. Suite à l'entrée en vigueur de la péréquation financière en 2011, le canton du Valais aura l'obligation d'assurer l'ensemble de la gestion des problématiques sociales cantonales. Il est par conséquent nécessaire d'aiguiller la politique sociale cantonale sur des rails adaptés à nos besoins et non pas de se lancer dans des constructions pléthoriques de structures étatiques redondantes.
- Tous ces éléments mentionnés ci-dessus sont des bombes à retardement en termes de coûts. Pour, cela, il est indispensable de repenser l'organisation du système social en Valais. Cette tâche de coordination doit être menée par l'Etat en collaboration avec les communes et les prestataires de services.

La réflexion de l'UDCVR

Face à la précarité subie ou voulue, il est nécessaire de garder le principe de la subsidiarité comme référence de base. Il est indispensable, dans toutes les mesures étatiques, à prendre en compte la mise en valeur des ressources de l'individu en précarité et de son entourage.

Ce constat est renforcé par le désir de pouvoir vivre à domicile exprimé par la plupart des personnes en difficultés : handicap, maladie, vieillesse. Ce libre choix de vie est possible par un soutien financier (assurances ou collectivités publiques) directement aux personnes et non par l'intermédiaire de l'institution.

Il paraît évident de développer des mesures étatiques ou législatives favorisant le maintien à domicile par des aides concrètes : aide

financière ciblée, amélioration de la coordination des CMS pour des soutiens à domicile, simplification des procédures et suppression des doublons dans les services ou institutions spécialisées et, ainsi assurer un suivi quantitatif par exemple en évaluant l'âge moyen de l'entrée d'une personne dans une institution.

Positions de l'UDCVR

- Favoriser le financement par sujet afin de laisser la liberté de choix à la personne en situation de handicap pour déterminer son lieu de vie et les prestations nécessaires à ses besoins.
- Favoriser les prestations en faveur du maintien à domicile des personnes en situation de handicap, malades ou âgées (décharge pour les familles, services de relèves, unité d'accueil temporaire, etc.).
- Adapter le plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap en incluant les mesures et prestataires de service favorisant le libre choix des personnes et le maintien à domicile.
- Favoriser, au sein des structures publiques, les emplois en faveur des personnes en situation de handicap selon la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées.
- Lutter contre la fraude dans chaque secteur de la politique sociale. La réinsertion doit passer avant l'aide sociale.
- Mettre en place une préférence des résidents valaisans à l'emploi.
- Mieux cibler l'aide sociale en renforçant également l'autonomie communale.
- Développer le réseau de familles d'accueil et de soutien pour les élèves en difficulté.

- Instaurer une politique cherchant à éviter l'isolement et la précarité des personnes âgées.
- Valoriser le travail des proches aidants et des bénévoles par des déductions fiscales.
- Améliorer la coordination des CMS pour des soutiens à domicile et encadrement de personnes bénévoles pour des tâches auxiliaires.
- Favoriser la réinsertion professionnelle par des déductions fiscales aux entreprises accueillant des personnes en situation de handicap ou de précarité.
- Réduction des contraintes administratives et de formation du personnel d'encadrement dans les institutions.
- Accorder l'immunité aux fonctionnaires qui dénoncent les abus dans les oeuvres sociales.
- Stopper les prestations trop généreuses que le canton alloue aux requérants d'asile.
- Tolérance zéro dans l'application de la LStup.
- Favoriser la création de commissions communales ou régionales interdisciplinaires visant à prévenir et à combattre les dépendances par l'abstinence.
- Dépistage des drogues dans les écoles.
- Soutien aux institutions d'aide aux dépendants visant l'abstinence.
- Pas un sou pour financer des programmes de distribution « contrôlée » de stupéfiants.
- Non à toute forme de « shootoir » dans le canton.

Chapitre 11

Energie

Les faits

L'indépendance énergétique et alimentaire est indispensable à la stabilité sociale et économique d'une nation. Il s'agit par là d'éviter d'être pris en otage par le marché spéculatif mondial (ex. pétrole) ou par certains pays producteurs d'énergie et certains types d'énergie. La crise du gaz entre l'Ukraine et la Russie est un exemple.

Il convient donc, d'une part, de réduire le gaspillage à but spéculatif au maximum et, d'autre part, d'assurer une production énergétique indigène suffisante. Sur ce dernier point, la Suisse - et le Valais en particulier - a l'avantage de disposer d'importantes ressources hydrauliques qu'il sera nécessaire de développer encore plus fortement à l'avenir.

Pour y parvenir, il est primordial de s'attaquer à des problèmes concrets et actuels et ne pas seulement se contenter de vœux pieux. Ce vaste débat doit donc être ramené sur le terrain des réalités.

Le développement durable, slogan à la mode, consiste tout simplement à utiliser l'ensemble des potentialités de la planète de manière raisonnable et raisonnée pour les besoins de l'homme. Comme la physique a ses propres lois, l'environnement est fatalement soumis à l'économie de proximité. Cette dernière permet de diminuer fortement les charges sur l'environnement. C'est la règle incontournable qui régit ce principe, que ce soit dans le domaine agricole, industriel ou autre.

Dans l'intérêt général, il faut donc revenir à un minimum de contraintes dans les échanges internationaux, afin de donner la priorité à l'économie de proximité, de favoriser les échanges de complémentarité et de pénaliser le commerce purement spéculatif sans valeur ajoutée au produit. Le libre échange pratiqué dans l'Union européenne ainsi que dans le cadre de la mondialisation va à l'encontre de ces principes élémentaires et a pour conséquence les pénuries alimentaires et énergétiques constatées actuellement et qui vont encore s'aggraver dans le futur si l'on continue dans ce choix politique de société.

Tout ce commerce spéculatif est basé sur des écarts monétaires, environnementaux et sociaux (coûts de production). Pour qu'il puisse se pratiquer, il nécessite une consommation énergétique conséquente liée au transport qui permet à des gens sans scrupules de donner leur pleine mesure. La crise du pétrole et la crise alimentaire en sont les exemples symptomatiques.

Les conséquences et la réflexion de l'UDCVR

Tout ceci a pour conséquence de donner un maximum de richesse et de puissance à un minimum d'individus avec toute la violence que cela génère sur la nature, les animaux et les hommes. L'identité des peuples est ainsi supprimée et la classe moyenne saignée à blanc. Il s'agit là d'une forme d'esclavagisme moderne, d'une guerre économique ayant largement supplanté la guerre traditionnelle, avec l'avantage d'être beaucoup moins dangereuse pour ses auteurs. Les diverses taxes sur les énergies se trompent de cible, car taxer l'énergie de manière uniforme, c'est avant tout pénaliser l'ensemble de la population ainsi que le commerce complémentaire qui est bien moins lucratif que le commerce spéculatif. Il convient de s'attaquer aux véritables maux, à la tumeur, et non de s'en prendre au peuple et aux familles.

R3

Le Rhône est la ligne la plus directe qui permet de construire le long du Rhône une gaine technique comprenant l'enterrement des lignes à haute tension, la sécurisation du fleuve, un espace détente pour les citoyens ainsi que l'aqueduc (turbinage, vente d'eau potable) et une autoroute informatique pour ainsi renforcer notre indépendance énergétique et miser sur le développement de notre potentiel hydraulique. En détournant les eaux de turbinage dans un aqueduc, les Valaisans pourraient acquérir les avantages suivants : suppression des marnages, production d'électricité de 400 millions de KWh nets avec une production de pointe et de super pointe, vente d'eau potable de qualité. Cette réalisation offre aussi la possibilité d'évacuer 600 m³/s à la hauteur de Riddes en cas de crues.

L'élargissement prévu par Rhône3 coûtera environ de 2,5 milliards. La solution des communes ne coûte que 600 millions. Les milliards économisés pourraient être utilisés pour le deuxième tube du Lötschberg et l'autoroute dans le Haut-Valais. De plus, une grande partie des travaux pourrait être effectuée par les gravières gratuitement dans le cadre de leur concession d'extraction. Peu de travaux seraient nécessaires.

La durabilité des éoliennes et du solaire (30 ans) est limitée. La RPC (rétribution prix coûtant) pose un problème. Le courant vert ne peut se vendre qu'à 5 centimes et devrait être vendu à 30 centimes pour que ce soit rentable. Une installation comme l'aqueduc doit être amortie en 60 ans, mais après, c'est du bénéfice pur pour 200 à 300 ans (aqueduc : 10 centimes de valeur et 20 de revente).

En encaissant 25 centimes par mètre cube d'eau potable au départ du Bouveret, on aurait un rendement 15 fois supérieur que si l'on utilisait la même chute pour produire de l'électricité.

Il faut absolument éviter la tactique du salami : tranche par tranche, on introduit l'élargissement qui rend la gaine technique à terme impossible. La politique doit prendre une option claire,

immédiatement. Les paramètres de l'élargissement sont connus : terre arable perdue, pénuries énergétique et alimentaire, destruction d'infrastructures, coûts très élevés.

Autre grand danger : la tentative du Conseil d'Etat, à la faveur d'une révision de la loi sur les eaux, de s'arroger, au détriment du Parlement (donc, du peuple) la compétence de définir l'espace réservé aux grands cours d'eau.

Forces hydrauliques

La production hydraulique dans notre canton s'élève à quelque 10'000 GWh par année. Cela correspond à près de 30% de la production hydraulique de notre pays et à 15% de la production totale suisse d'électricité. A titre de comparaison, la centrale nucléaire de Leibstadt en moyenne 9'600 GWh. Actuellement, à peine plus de 20% de la production hydraulique de notre canton est en main valaisanne. Ainsi, aujourd'hui, plus de la moitié de ces 10'000 GWh appartient à des sociétés étrangères ou extra cantonales comme Alpiq, Axpo et FMB.

Cependant, avec les modifications adoptées en 2016 par le Grand Conseil à la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques et la loi sur les Forces Motrices valaisannes, notre canton et les communes devront progressivement reprendre la main à hauteur de 60%, grâce au mécanisme du retour des concessions, sur l'énergie hydraulique produite en Valais. L'enjeu est double. D'une part, la souveraineté énergétique est indispensable à la stabilité sociale et économique d'un pays. Il s'agit par-là d'éviter d'être pris en otage par le marché spéculatif mondial (ex. pétrole ou gaz) ou par certains pays producteurs d'énergie.

D'autre part, même si elle traverse des heures difficiles, en raison notamment de décisions politiques incohérentes, la force hydraulique possède un avenir certain et joue un rôle central dans le mix énergétique de notre pays. Contrairement au solaire, à l'éolien ou

au nucléaire, elle permet de constituer une réserve et de produire à la demande très rapidement. C'est pourquoi, nos ressources hydrauliques, qui font partie de notre patrimoine, ne doivent pas être bradées pour servir les intérêts financiers de grandes multinationales. Elles doivent au contraire profiter aux générations actuelles et futures de nos communes et de notre canton.

En outre, il est nécessaire de pouvoir réduire l'influence de certaines organisations écologiques. Pour prendre un exemple concret, dans le cadre de l'octroi de la nouvelle concession de l'aménagement hydraulique Chippis-Rhône (220 GWh), les coûts estimés pour les mesures compensatoires et environnementales s'élèvent à 16 millions de francs et la perte de production liée au débit résiduel correspond à 6 éoliennes !

De plus, il s'agit aussi d'être attentif aux prochaines décisions dans le domaine des redevances hydrauliques, car ce sont les chambres fédérales qui fixent le montant de la redevance. Une flexibilisation de cette dernière est actuellement à l'étude pour une entrée en vigueur à l'horizon 2020. Un important travail de lobbying attend les cantons alpins pour faire valoir leur droit face aux grandes sociétés productrices d'électricité. Pour le canton et les communes valaisannes, ce sont 150 millions par année dont il est ici question.

Enfin, dans la perspective des changements socio-économiques et environnementaux, il convient de considérer nos lacs de barrages comme des réservoirs qui pourront contribuer de façon importante à disposer de suffisamment d'eau dans le futur, et pourront offrir les conditions idéales pour coordonner les divers consommateurs, et valoriser au mieux la principale ressource naturelle du Valais. A la production hydroélectrique et la protection contre les crues, s'ajoutent la réserve et la distribution d'eau potable (priorité de la stratégie eau cantonale) et d'irrigation, mais aussi industrielle. Pourquoi par exemple ne pas étudier la possibilité de valoriser économiquement les eaux de nos barrages en distribuant de l'eau potable ?

Abandonner le nucléaire ?

Par opportunisme politique, tous les grands partis, à l'exception de l'UDC, se prétendent aujourd'hui favorables à un abandon, à terme, du recours à l'énergie nucléaire. Pareille position apparaît particulièrement irresponsable dès lors qu'il s'agit des intérêts du Valais, lesquels se confondent en l'occurrence avec ceux de la Suisse tout entière. Comment, en effet, des responsables politiques valaisans peuvent-ils sérieusement prôner l'abandon d'une source d'énergie sans laquelle il est impensable de faire tourner les aménagements de pompage-turbinage réalisés (Cleuson-Dixence) ou en cours de réalisation (Nant de Drance) ?

Se pose en outre la question de savoir comment l'on va satisfaire, avant de songer à un quelconque abandon du nucléaire, une demande en électricité dont rien n'indique qu'elle va baisser. Ainsi, il est illusoire de remplacer le nucléaire uniquement par de l'énergie renouvelable. Il faudrait en effet près de 8'000 éoliennes (400 par cantons) ou 40'000 installations solaires similaires à celle du stade du Wankdorf.

Enfouissement complet des lignes à très haute tension

Depuis un certain temps déjà, les Valaisans ont la preuve qu'on leur a menti au sujet des lignes à très haute tension (THT), qu'il s'agisse de la possibilité technique de les enfouir entièrement (nécessité aujourd'hui démontrée) ou du coût d'un tel enfouissement (certes plus cher que la variante aérienne).

L'UDC est le seul parti qui, depuis un certain temps déjà, s'engage de manière franche et cohérente pour l'enfouissement complet de ces lignes et, par là, pour la sauvegarde des coteaux valaisans.

L'UDCVR soutient des projets renforçant l'indépendance de notre canton

L'UDCVR soutient des projets renforçant l'indépendance de notre canton

Renforcer notre indépendance énergétique, c'est aussi miser sur le développement de notre potentiel hydraulique. A ce sujet un exemple concret soutenu par des élus de tous les partis : le contre-projet R3. En détournant les eaux de turbinage dans un aqueduc, les Valaisans pourraient acquérir les avantages suivants :

- Suppression des marnages
- Production électrique de 600 millions de Kwh nets
- Production de pointe et de super pointe
- Vente d'eau potable de qualité
- Aspect sécuritaire important

Positions de l'UDCVR

- Opposition au projet PA-R3 de l'Etat et appui à la variante des communes.
- Pour une gaine technique permettant de combiner aqueduc, lignes THT et autoroute de l'information.
- Opposition au développement anarchique de projets d'éoliennes défigurant le paysage de notre canton.
- Valoriser notre potentiel hydraulique.
- Profiler notre énergie hydrauliques dans la perspective du développement des voitures électriques.
- Réduire les contraintes administratives et écologiques qui pénalisent nos ouvrages hydrauliques.
- Etudier la possibilité de valoriser économiquement les eaux de nos barrages en distribuant de l'eau potable.
- Pour l'enfouissement de la ligne Chamoson-Chippis.



Chapitre 12

Agriculture et viticulture

Les faits

L'agriculture est et restera toujours une composante essentielle pour notre pays. Elle est non seulement garante de la sauvegarde de nos paysages traditionnels, mais elle est surtout la base de l'indépendance du pays en tant que pourvoyeuse d'aliments. La situation est aujourd'hui compliquée: si les travailleurs du secteur primaire représentent moins de 5% des actifs du canton, leur tâche très importante est aussi très visible. Le secteur primaire a en effet une influence cruciale sur les autres domaines d'activités, que ce soit le tourisme, l'habitat décentralisé, ou les espaces naturels que l'agriculture ou la sylviculture ménagent pour toute la population. Mais cette dernière, au fur et à mesure de sa « *citadinisation* », comprend de moins en moins la réalité rurale tout en se mêlant toujours plus de ces secteurs de production.

La politique agricole doit donc permettre aux agriculteurs, viticulteurs et sylviculteurs de remplir leur tâche première qui est la production de matières premières. Mais ceux-ci doivent rester ou devenir des entrepreneurs. Pour éviter d'en faire des assistés, il s'agit de combattre toute tentative de découpler les subventions du travail: les agriculteurs doivent tirer leur revenu de la production et non pas pour des activités de jardinage pseudo-écologique. Il faut mettre un frein à la politique de ceux qui, sous prétexte de protec-

tion de la nature, ne font que favoriser des armées de bureaucrates dont le seul effet, si ce n'est le but, est de limiter la production indigène pour favoriser les importations. Ceci est aussi le cas pour l'énergie.

Tout doit être entrepris pour favoriser et soutenir les productions agricoles ou forestières permettant d'obtenir des produits de qualité compétitifs tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Cela doit toutefois se faire dans un cadre permettant de garantir à un niveau suffisant pour l'approvisionnement du pays de produits de première nécessité (lait, céréales, mais aussi bois).

Dans ce but, tout doit être mis en œuvre pour conserver une capacité de production qui assure à la Suisse une autonomie suffisante pour résister aux pressions extérieures. Cela passe notamment par la lutte contre la concurrence déloyale des agricultures étrangères subventionnées. Dans ce sens, au lieu de s'aligner aveuglément sur les errements anti-agriculteurs de la politique agricole de l'Union européenne, la Suisse doit plutôt s'inspirer de l'exemple américain en matière de protection douanière.

La nécessité de soutenir les agriculteurs ne justifie toutefois pas de soustraire totalement ce secteur de notre économie aux règles du marché. Car les agriculteurs, tout comme les viticulteurs, doivent rester ou devenir des entrepreneurs. Pour éviter d'en faire des assistés, il s'agit de combattre toute tentative de découpler les subventions du travail : les agriculteurs et les viticulteurs doivent être payés pour leur travail et non pas (ou en tout cas pas essentiellement) pour des activités de « *jardinage écologique* ». Notre pays n'a pas à se transformer en un vaste musée de Ballenberg.

L'UDCVR a toujours défendu une agriculture de proximité. Ce mode de production est le mieux à même d'assurer l'auto approvisionnement du pays, de réduire les risques d'épidémie et d'épizootie ainsi que les charges sur l'environnement.

Accord de libre échange agricole avec l'Europe et les Etats-Unis contre agriculture de proximité: deux visions du monde.

Les pays émergents comme la Russie, la Chine ou l'Inde, contrairement aux politiques du très court terme occidentales, soutiennent massivement leurs agricultures. Ils ont saisi l'aspect vital pour l'indépendance et la stabilité de leur pays.

Positions de l'UDCVR

- Favoriser la production agricole, viticole ou même forestière notamment par la promotion des AOC, marques et autres labels. Mais cette démarche ne doit en aucun cas être le prétexte à une surenchère de tracasseries administratives et à l'entretien d'une bureaucratie parasitique.
- Renforcer le pouvoir de décision stratégique des acteurs du marché agricole et réduire les contraintes étatiques.
- Encourager les collaborations entre les acteurs agricoles et forestiers et le secteur touristique.
- Soutenir la production indigène et valoriser l'agro-tourisme.
- Revaloriser l'exploitation des forêts. Tous les bâtiments subventionnés doivent être construits en intégrant le plus possible de bois valaisan ou au moins suisse.
- Améliorer la traçabilité des produits, en particulier à travers une indication plus claire et plus visible de l'origine des produits.
- Supprimer toutes les contraintes inutiles, en particulier en matière d'aménagement du territoire et de détention d'animaux.
- Les terres les plus fertiles et les plus faciles à travailler doivent être réservées à l'agriculture. Toutes les exigences annexes

(pseudo-écologie, divertissement) ne doivent pas empêcher la production d'aliments ou de bois indigène.

- Clarifier la protection des terres d'assolement. En aucun cas celles-ci ne peuvent être sacrifiées pour des compensations « *écologiques* » ou des projets insensés comme l'actuel projet Rhône 3.
- La protection contre les crues ou avalanches ne doivent pas retirer des terres aux agriculteurs ou aux sylviculteurs.
- Création et octroi de permis de courte durée, renouvelables, mais sans regroupement familial (et sans passage automatique au permis B), pour répondre aux besoins de l'agriculture.
- Lutte contre la réintroduction légale ou pas des grands prédateurs. Ces actions n'ont pas d'autres buts que de limiter l'élevage indigène pour favoriser les importations.

Chapitre 13

Tourisme

La réflexion de l'UDCVR

Le tourisme valaisan doit faire face à une concurrence internationale féroce qui, trop souvent, peut compter sur d'importants soutiens publics qui distordent une saine concurrence.

Pour y faire face efficacement, les divers acteurs de ce secteur essentiel de notre économie doivent évidemment compter d'abord sur leurs propres forces. Ils doivent les coordonner, voire les unir ou même fusionner lorsque c'est nécessaire pour disposer d'une masse critique suffisante. Ils doivent également tout entreprendre pour moderniser leurs infrastructures.

L'amélioration des conditions-cadres

Mais dans certains secteurs-clés, comme les remontées mécaniques (qui ont un grand effet d'entraînement sur des secteurs économiques annexes ainsi que sur le niveau d'activité des stations), les investissements sont trop lourds, trop peu rentables, et la concurrence internationale faussée. En pareils cas, l'UDCVR considère que tout doit être entrepris pour soutenir l'activité de ces secteurs-clés. Cela passe d'abord par l'amélioration des conditions-



cadre (notamment sur le plan fiscal, de l'aménagement du territoire et des constructions, de la modernisation des accès routiers et de la coordination des vacances scolaires) et par l'allègement des réglementations tatillonnes et des prescriptions écologiques excessives (en particulier pour l'installation de canons à neige).

Pour améliorer la qualité de l'accueil des touristes et restaurer l'image de notre canton, un effort doit être fait dans la formation aux professions du tourisme. Au lieu de s'aligner aveuglément sur l'Union européenne, il s'agit plutôt d'écouter à nouveau les milieux de la branche (on pense en particulier aux hôteliers et aux cafetiers-restaurateurs).

Des conditions-cadre plus favorables aux propriétaires de logements à vocation touristique doivent être créées pour limiter les conséquences économiques du phénomène des « *lits froids* ».

Positions de l'UDCVR

- Par une aide au financement des infrastructures touristiques (hôtels, restaurants, sociétés de remontées mécaniques) et par une politique d'allègements fiscaux ciblés (ex. : exonération ou réduction de l'impôt foncier), soutenir les établissements et sociétés viables, gérées par des professionnels et contrôlées par des Valaisans.
- Intensifier la coordination entre les acteurs touristiques et les sociétés de développement locales.
- Faciliter les rénovations et l'entretien des lieux touristiques (hôtels, restaurants, campings, etc.).
- L'encouragement aux fusions des sociétés de développement par des facilitations financières.
- Concentrer les aides de l'Etat sur tout ce qui a trait à la promotion du canton comme tel ou de l'image du Valais.



- Laisser aux acteurs locaux la manne fiscale financière leur permettant d'assumer les coûts de la promotion des destinations.
- Création et octroi de permis de courte durée, renouvelables mais sans regroupement familial (et sans passage automatique au permis B), pour répondre aux besoins du tourisme.
- Adapter l'observatoire du tourisme aux besoins du terrain et le financer principalement par les acteurs du tourisme.

Chapitre 14

Environnement, aménagement du territoire et développement régional

La réflexion de l'UDCVR

Tout comme nos ancêtres l'ont fait pour nous, il nous incombe de laisser aux générations futures un capital environnemental qui préserve l'essentiel (paysages, espaces verts, eaux, forêts et faune). Pour être durable au sens où on entend usuellement ce terme, le développement proposé par l'UDCVR implique un équilibre bien compris entre les nécessités du développement économique, de la protection de l'environnement à strictement parler, et des exigences sociales.

Les régions de montagne à faible développement doivent être soutenues, avant tout par un allègement des contraintes qui leur sont imposées (aménagement du territoire, etc.).

Malgré les réductions opérées à l'échelon fédéral dans les budgets attribués à l'entretien de nos forêts protectrices, les risques naturels demeurent et notre canton devra continuer à y faire face.

Élément régulateur indispensable à la conservation d'une faune saine, variée et en quantité contrôlée, la chasse doit être soutenue dans son statut actuel.

Face aux attaques graves et répétées dont les compétences cantonales et la propriété foncière ont été, sont ou seront les cibles ces derniers temps (initiative Weber, révision de la LAT, imposition des successions en ligne directe), les Valaisans doivent organiser la résistance non seulement en Valais bien sûr, mais aussi et surtout à l'extérieur du canton. Il en va de l'équilibre de la Suisse, équilibre fragile dont le fédéralisme est un garant essentiel, mais aujourd'hui gravement menacé.

Mise en œuvre de la LAT

L'UDCVR ne peut pas oublier le sentiment d'amertume qui a affecté tous les Valaisans au soir de la votation sanction de la loi sur l'aménagement du territoire. Ce ressentiment est d'autant plus fort que la LAT est l'aboutissement d'un processus législatif dans lequel les chambres fédérales ont mis plus de zèle que les services de la Confédération. La question du dézonage est le résultat des discussions parlementaires et la responsabilité des partis qui l'ont soutenu est aujourd'hui grande. Lors du vote final, la gauche, les verts et les verts libéraux ont massivement soutenu cette loi (58+/0-); les partis du centre PDC et PBD l'ont soutenu (29+/10 -); le PLR et l'UDC s'y sont fortement opposés (9+/67-). C'est la raison pour laquelle l'UDCVR se présente devant vous avec un sentiment profond de responsabilité vis-à-vis des concitoyens dans la future mise en application de la LAT.

La future loi cantonale d'application (LcAT) laisse craindre le pire, notamment en ce qui concerne la garantie de propriété qui est clairement menacée. Pour l'UDCVR, l'expropriation ou, de manière plus poétique, le droit d'emption légal ne doivent en aucun devenir des outils courants d'aménagement du territoire. Ils doivent au contraire rester l'exception. Puisque le canton persiste dans ce changement de paradigme, l'UDCVR ne manquera pas de défendre la propriété qui, faudrait-il le rappeler, est garantie par la Constitution fédérale. D'une manière générale, en plaine

comme en montagne, avec les outils prévus dans la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et dans le futur Plan Directeur cantonal (PDC), nous assistons à des exigences jamais vues sous nos latitudes et dignes de l'ancienne URSS. Jamais, dans notre Etat, on aura vu pareille outrecuidance de technocrates. Dans un canton où la liberté d'entreprendre, le droit à la propriété et l'encouragement à l'épargne étaient tenus hier encore comme des fondements de notre vie sociale et économique.

Les propriétaires terriens constituent l'essence même de l'esprit bourgeois, qui défend la terre de ses ancêtres. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière. En effet, celui qui est spolié de sa terre devient une âme errante, un outil de production transférable, interchangeable et malléable à souhait, de la simple chair à canon au processus multiculturel de mondialisation socialiste.

En effet, le terrain conservé précieusement pour tel ou tel besoins pourra, sur simple décision arbitraire émanant d'un groupe de personne dont la LAT aura sanctifié le pouvoir, être déclassé ou être pris par la collectivité ; on peut même contraindre à y bâtir !

Positions de l'UDCVR

- **Aucune mise en œuvre prématurée de la LAT.**
- **Exiger un mécanisme de compensation intercantonal des effets de la LAT.**
- **Face au projet de Plan directeur cantonal mis en consultation, défense de l'autonomie communale et pondération des chiffres de la fiche C1 en faveur des communes des côteaux et des vallées.**
- **Défense de la garantie de propriété et du patrimoine.**
- **Augmentation des moyens alloués aux forêts de protection et valorisation du bois indigène.**

- Affecter les produits que le Valais peut espérer tirer de la réforme de la péréquation fiscale intercantonale aux projets prioritaires de prévention des catastrophes naturelles (forêts protectrices, correction du Rhône, etc.).
- Les grands prédateurs (comme le loup et l'ours) éliminés au 19ème siècle n'ont pas leur place en Valais (le concept loup de l'UDCVR : un fusil et une boîte de cartouches).
- Assurer l'attractivité des vallées latérales par des infrastructures de qualité assurant sécurité et fluidité.

Chapitre 15

Culture et sport

La réflexion de l'UDCVR

La culture est fondamentalement l'affaire des créateurs eux-mêmes et de mécènes privés. Des œuvres ou des manifestations conformes à nos traditions peuvent néanmoins être soutenues par l'Etat. Il en va de même pour la sauvegarde du patrimoine artistique, littéraire et architectural, témoins de notre passé. Ce sont autant de moyens permettant aux jeunes de prendre conscience de notre héritage et autant d'éléments de promotion touristique.

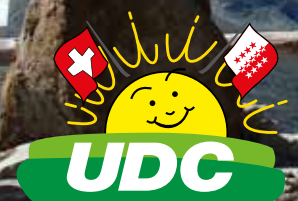
L'effort principal doit porter sur le soutien au sport de masse. Le sport d'élite, vecteur de promotion de notre canton à l'extérieur, doit être soutenu par la création de conditions-cadre favorables.

Positions de l'UDCVR

- Prioriser le financement public d'activités culturelles reflétant nos traditions et nos racines (patois, sociétés locales de chant et de musique, patrimoine etc.).
- Défisicaliser complètement les activités des clubs sportifs amateurs.

- Continuer à favoriser le développement de classes spéciales pour les sportifs d'élite où des aménagements au cas par cas dans les classes normales.
- Soutenir les manifestations en lien avec le sport des jeunes (patrouille des jeunes etc.) et le sport populaire. (par exemple le tour du Chablais, le grand Raid, la patrouille des glaciers etc.).
- Encourager les écoles à aborder l'art valaisan, à travers des peintres, compositeurs et écrivains de notre canton ou de romandie (J. Daetwyler, J.-F. Ramuz, école de Savièse, des jeunes artistes modernes etc.).
- Chercher à inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO des traditions, des coutumes ou des éléments importants du patrimoine bâti (bisses, vignoble en terrasses).

Programme adopté par le Conseil du parti de l'UDC du Valais
romand dans sa séance du 23 août 2017.



www.udc-valais.ch